

## À l'offensive contre la casse sociale!

**A** juste titre, le Gouvernement a été sanctionné dans les élections régionales sur sa politique antisociale voulue par le MEDEF et appliquée par Raffarin depuis son arrivée à Matignon en 2002. De nombreuses luttes sociales ces derniers mois ont montré le refus des politiques libérales ; les Intermittents, les chômeurs, le personnel de la Recherche, les salariés licenciés, les personnels des services publics : tous, en descendant dans la rue, exigent une autre politique qui arrête de faire la part belle aux exigences du MEDEF.

Jacques Chirac, au lendemain des régionales, a dû concéder quelques reculs (ASS, Recherche, Intermittents...) pour tenter de déminer le mécontentement social.

Mais en maintenant le même Premier Ministre, il a confirmé qu'il entendait poursuivre sur le fond la même politique et ne renoncer en rien aux futures "réformes", en particulier celle de l'Assurance-maladie, et celle du Code du travail ; il poursuit les privatisations du secteur public, malgré les tergiversations sur celle d'EDF-GDF.

Face à cette surdité sociale, il y a nécessité de préparer la convergence des luttes existantes et des mobilisations d'ensemble pour empêcher toute nouvelle attaque contre les droits des salariés et des chômeurs et exiger que les dossiers de fond soient réouverts.

Dans ce contexte, le 1<sup>er</sup> mai 2004 doit être une journée de mobilisation très forte sur toutes ces exigences sociales. Ce doit être un point d'appui pour préparer un mouvement d'ensemble.

L'Union syndicale-G10 **Solidaires** qui sort renforcée de plusieurs élections professionnelles (Rail, Culture, Finances, Santé...) est décidée à agir en ce sens.



© Joël F. Volson

# Formation pro / RM

## Des mesures nocives pour l'emploi et destructrices

Alors que le chômage, les licenciements, la précarité et l'exclusion augmentent, l'annonce par le chef de l'Etat de faire de 2004 "l'année de l'emploi", ne saurait masquer une réalité brutale : celle d'une politique gouvernementale multipliant depuis des mois des mesures nocives pour l'emploi et destructrices pour les droits des chômeurs et des précaires.

### Un patronat cynique, un gouvernement complaisant

Aujourd'hui, les directions d'entreprise anticipent les desiderata des actionnaires et mettent en place des stratégies visant à contenter ceux-ci : recentrage sur le cœur du métier, externalisation d'un certain nombre d'activités, restructurations permanentes, licenciements...

Pour "faire passer la pilule", le patronat organise un chantage permanent à la délocalisation afin d'amener les salariés à accepter d'eux mêmes de s'aligner (sous la menace d'une hypothétique fuite des capitaux) sur des normes sociales toujours plus basses. On exige du salarié toujours plus de sacrifices salariaux, toujours plus de flexibilité, toujours plus de contraintes à travailler dans des conditions précaires et pénibles... pour, au final, imposer toujours plus de licen-

ciements. Dans ce cadre, les salariés sont traités comme une simple variable d'ajustement.

Dans le même temps, le MEDEF peut se frotter les mains : non seulement le gouvernement ne fait rien pour s'opposer à cette logique, mais il met en œuvre, les uns après les autres, ses différentes revendications !

Précarisation de l'emploi, augmentation de la flexibilité, baisse des rémunérations, mise en concurrence des salariés, remise en cause de pans entiers du droit du travail, culpabilisation, suspicion et répression à l'encontre des chômeurs et des exclus... sont les seules "réponses" que le gouvernement apporte quotidiennement en matière de politique de l'emploi. Dès lors, difficile d'imaginer que les projets de celui-ci pour 2004 dérogeront aux préceptes libéraux et patronaux qui guident l'ensemble de l'action gouvernementale.

### Des attaques tous azimuts

Dans la perspective d'un dépôt parlementaire, courant avril, d'un projet de "loi de mobilisation pour l'emploi", le gouvernement a mis en place début 2004 des groupes de travail avec les organisations syndicales et patronales autour de trois axes : service public de l'emploi, emploi des jeunes, simplification du code du travail - les conclusions

des rapports de Virville ("Pour un... Marimbert ("Le rapprochement des... partie, de base à ces discussions.

L'examen de ces deux rap... niveau d'une offensive à l'ampleur... Pour le gouvernement, il s'agit, d... décennies de conquêtes sociales... pleins pouvoirs au patronat. Les p... n'ont d'autre objet que de démant... de transformer ses personnels en r... dans le rapport de Virville, de sa... pouvant encore exister en droit... salariés.

Ces nouvelles attaques in... tain nombre de régressions impor... nées à travers l'adoption de la "loi... nelle tout au long de la vie (cf. enca... autres, renforce le pouvoir des pat... normes dans les négociations : de... peuvent déroger aux conventions... sitions moins favorables pour les s...

### Succès électoraux

Sud Rail devient 2<sup>ème</sup> organisation nationale à la SNCF avec 15,53 % (plus 2,79 %) et Sud Culture la 3<sup>ème</sup> au ministère de la Culture et de la communication avec 11,96% (plus 3,5 %).

### Répression

Marie Ange Debard inculpée à Montbéliard de "violences aggravées en réunion contre personnes détentrices de l'autorité publique". Son crime : elle a tenu un mégaphone au cours d'une manifestation contre l'incarcération de José Bové lors de la visite de Claudie Haigneré, à l'époque ministre de la Recherche. Les forces de l'ordre ont porté plainte et Marie Ange est maintenant accusée d'avoir infligé des blessures, par mégaphone interposé, à 10 policiers dans l'exercice de leurs fonctions !

Le mégaphone sera bientôt considéré comme une arme par destination !

### Une initiative intersyndicale à suivre

Face au caractère dramatique et inacceptable de la situation de l'emploi dans la région rouennaise, un certain nombre de syndicats (CGT et SUD (Chimie Aventis, Chimie ICI, Renault CKD) d'entreprises locales en difficulté, ont décidé, fin 2003, de la création d'un "Collectif syndical pour l'emploi Rouen / Elbeuf".

Par cette décision - dictée par le constat que les luttes isolées et dispersées n'avaient que de faibles chances de succès (quels que soient le courage et la mobilisation des salariés concernés par des plans sociaux, des fermetures d'entreprises, des compressions de postes, des licenciements individuels...) et qu'il convenait de coordonner celles-ci et d'unir les efforts -, les initiateurs entendent transformer la résignation en une résistance efficace contre les plans sociaux et les licenciements.

La réussite de la première initiative publique du collectif (un rassemblement devant le siège local du MEDEF), avec la présence notable de nombre de salariés et militants syndicaux d'entreprises jusqu'alors non adhérents au collectif, témoigne de l'accueil favorable que reçoit cette démarche.

A l'évidence, l'existence d'un tel collectif, unitaire et intersyndical, constitue un outil de lutte précieux pour les salariés de la région rouennaise.

Comme le précise le collectif, "le combat pour le plein emploi nécessite la mobilisation de l'ensemble des travailleurs, non seulement de la région, mais du pays tout entier"... Dans cette perspective, la multiplication d'initiatives locales de même nature, leur coordination au niveau national, constitueraient, à n'en pas douter, un atout majeur dans les mains du salariat.

### Formation professionnelle : un coup de poignard dans le dos du salariat !

La formation du travailleur, objet d'attaques récurrentes du patronat, constitue l'une des pierres angulaires des luttes syndicales. Fin 2003, au terme de trois années de négociation, un accord national interprofessionnel a été signé entre l'ensemble des confédérations "représentatives" des salariés et les organisations patronales. Les éléments de cet accord ont été repris dans la "loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social". Contrairement aux affirmations des différents partenaires impliqués dans l'élaboration de ces deux textes, une grande partie du nouveau dispositif mis en place constitue une véritable régression sociale pour le salariat.

#### Principales mesures contenues dans ces deux textes :

- Création d'un Droit individuel à la formation (DIF) : 20 heures de formation par an et par salarié, cumulables sur 6 ans (soit 120 heures), pouvant s'effectuer sur le temps de travail ou en hors de celui-ci. Dans ce dernier cas, le salarié reçoit une indemnité équivalente à 50% de sa rémunération nette, exonérée de cotisations... et donc non comptabilisée pour ses droits à la retraite, au chômage et à la protection sociale !
- Formation à l'initiative de l'employeur : 50 heures annuelles par salarié pour les actions liées à l'évolution de l'emploi ou 80 heures pour celles liées au développement des compétences. Là aussi, cette formation peut être effectuée en dehors des heures de travail avec un salaire amputé de 50% !
- Création d'un contrat de professionnalisation (80% du temps en entreprise et 20% en cours) : celui-ci regroupe les anciens contrats avec formation en alternance... en diminuant au passage les temps de formation obligatoires (avec pour seule contrepartie, un maigre gain de 5% dans les rémunérations). Les qualifications obtenues dans ce cadre - reflet d'une adaptation de la formation aux seuls besoins locaux et immédiats du patronat-, n'auront avant tout qu'une valeur locale et limitée.
- Validation des acquis de l'expérience (VAE) : cette innovation masque en fait le passage du concept de "qualification" à celui de "compétence", ouvrant ainsi la porte à la remise en cause des conventions collectives et de la reconnaissance des grilles de qualification.

De telles mesures rendent impossibles toute réelle formation diplômante, accroissent la pression sur le salarié afin que celui-ci se forme en dehors du temps de travail tout en étant sous-payé, constituent de fait une attaque contre la réduction du temps de travail, développent la "formation au mérite", uniformisent la formation continue en fonction des seuls besoins du patronat...

Constat négatif qui ne fait que traduire la logique toute libérale qui prédomine dans ces nouveaux dispositifs, à savoir : le salarié devient responsable de son "employabilité" ; s'il ne s'adapte pas aux besoins spécifiques des entreprises, il est culpabilisé et sa mise au chômage légitimée.

Face à des attaques aussi graves, des ripostes collectives s'imposent pour exiger : le retrait de la loi ; un droit à la formation choisie par chacun, gratuite et sur le temps de travail ; une réduction des inégalités d'accès à la formation ; le développement d'un service public (gratuité, égalité d'accès sur tout le territoire, rémunération incitative et reconnaissance par la qualification)...



# IA / Code du travail

## es pour les droits des chômeurs et des précaires.

Code du travail plus efficace") et services de l'emploi") servant, pour

ports permet de mieux mesurer le rarement - voire jamais - égalée. ni plus ni moins, de balayer des des travailleurs et de donner les propositions du rapport Marimbert eler le service public de l'emploi et machines à radier ; celles contenues border l'ensemble des garde-fous contre la précarisation totale des

terviennent alors même qu'un certains ont d'ores et déjà été entéri- relative à la formation profession- (art) et au dialogue social" qui, entre trons en inversant la hiérarchie des éormais, les accords d'entreprises collectives et introduire des dispo- salariés.

Création d'un nouveau contrat de travail à durée déterminée de projet ou de mission, mesures visant à rendre plus flexibles les règles à l'embauche, assouplissement des règles régissant les licenciements collectifs, menaces contre le droit de grève, attaques contre les 35 heures... aucun domaine ne semble actuellement devoir échapper aux visées gouvernementales.

Dans le même temps, les droits des chômeurs et des précaires sont laminés : réforme des filières d'indemnisation chômage, restriction de l'accès à l'Allocation spécifique de solidarité, réforme du RMI, création d'un Revenu Minimum d'Activité...

En inscrivant pleinement sa politique de l'emploi dans la pensée libérale et en mettant à sac tous les mécanismes de redistribution et de solidarité, le Gouvernement démontre qu'il refuse de défendre l'intérêt général contre les intérêts particuliers de quelques-uns.

### Ne plus les laisser faire !

Face à un tel constat, il convient de réaffirmer que le droit à un emploi stable et correctement rémunéré pour toutes et tous constitue un droit fondamental. Cette revendication est prioritaire. Elle permet de fédérer les chômeurs, les précaires, les salariés actifs du privé et du public, et les retraités.

Si les mutations technologiques et le choix même des salariés impliquent une certaine mobilité, les risques que celle-ci comporte (chômage, perte de qualification...) ne doivent pas être assumés par les salariés mais par les entreprises. Plus largement, il s'agit d'exiger la garantie pour chacun d'une continuité du revenu et des droits sociaux, y compris dans une situation de hors-emploi.

Dès lors, face à l'envergure des attaques actuelles, la riposte à opposer doit être à la hauteur des agressions subies. Il est de la responsabilité des organisations syndicales de tout mettre en œuvre pour favoriser au plus vite la construction, au niveau local comme national, d'un rapport de forces sur ces questions regroupant les salariés avec leurs syndicats, les associations de lutte contre le chômage et la précarité, l'ensemble des citoyens qui agissent pour une société plus juste et plus solidaire.

Le regain actuel des mobilisations dans nombre d'entreprises, du secteur public comme du privé, la diversité de celles-ci, démontrent à l'évidence que le gouvernement et le patronat rencontrent de plus en plus d'oppositions à leurs politiques antisociales.

A nous d'agir pour favoriser les convergences entre ces différentes luttes et pour imposer, toutes et tous ensemble, d'autres choix sociaux. Des choix qui soient favorables aux salariés, aux précaires et aux chômeurs.

### Fléau mondial

1,1 milliard de personnes n'a toujours pas accès à l'eau potable et 2,4 milliards vivent sans toilettes ni égouts ; cette situation provoque la mort de 2,2 millions de personnes par an.

### Esclavage olympique

Le gouvernement grec, à la demande de la municipalité d'Athènes qui organise les prochains Jeux Olympiques, tente d'assouplir les lois en vigueur contre le proxénétisme national et transnational, afin de pouvoir accueillir 20 000 prostituées supplémentaires pour profiter de la manne financière que représente la venue des athlètes et des touristes.

A l'heure des débats sur la Constitution européenne, la question de cet esclavage n'est pas abordée et on peut craindre que le pire soit à venir : la Grèce est aujourd'hui connue pour être la plaque tournante du trafic de très jeunes femmes (achetées 500 euros dans les Balkans ruinés) qui se développe dans toute l'Europe.

source : Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

### Pour enrayer la hausse du chômage : radions les chômeurs !

Chaque fois que les statistiques officielles font apparaître une baisse mensuelle du nombre de demandeurs d'emplois, le Gouvernement essaye de nous faire croire que la situation de l'emploi s'améliore dans notre pays.

Malheureusement, non seulement ces embellies restent rares et sans lendemain, mais de telles diminutions - quand elles ne sont pas le simple fruit artificiel de la mise en place de nouvelles méthodes de calcul - ne sont pas forcément synonymes de reprises d'emplois.

Ainsi, prétendre que les baisses observées en ce début d'année 2004 témoignent de la justesse de la politique gouvernementale en matière d'emploi, relève de l'escroquerie la plus cynique.

Dans les faits, cette supposée amélioration n'est que le résultat logique (et tragique) des modifications apportées en matière d'indemnisation chômage, avec l'instauration, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, d'une nouvelle convention UNEDIC qui a d'ores et déjà entraîné la radiation des listes ASSEDIC de plusieurs centaines de milliers de personnes, dont une partie n'a pas jugé utile de déclarer sa situation auprès de l'ANPE qui l'a immédiatement effacée de ses fichiers... et donc des statistiques officielles du chômage !

Sachant qu'au final, ce sont près de 850 000 bénéficiaires actuels de l'allocation chômage qui vont ainsi être radiés d'ici 2005, gageons qu'aux yeux du Gouvernement, les "embellies" en matière d'emploi ne vont pas manquer au cours des prochains mois !

## LE NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

PARTIR À LA RETRAITE PLUS TARD...

ET RETOURNER À L'ANPE PLUS TÔT...



### Rapport de Virville : une machine de guerre contre le salariat

ement, le rapport de Virville est anonyme de création d'un nouveau "mission". Si cette focalisation a eu l'alerter l'opinion publique sur le une telle mesure, il n'en demeure que ce rapport comporte bien propositions tout aussi dangereuses onde du travail. elles-ci, at particulièrement :

- ◆ d'inscrire, de verrouiller et de figer dans le contrat individuel de travail un nombre de plus en plus nombreux d'éléments relatifs au statut du salarié, à ses obligations et à ses droits les plus importants (ceci à un moment où celui-ci se trouve dans la situation de vulnérabilité et d'isolement la plus forte : lors de l'embauche).
- ◆ d'affaiblir la représentation du personnel

à tous les niveaux (diminution du nombre des institutions, du nombre des élus, de leurs moyens financiers, de leur information et de leurs attributions...).

- ◆ de réduire considérablement, voire empêcher, les actions judiciaires intentées par les salariés ou leurs représentants contre les employeurs.
- ◆ d'individualiser au maximum les règles

régissant la durée du travail...

Au fil des pages, ce rapport dévoile sa raison d'être : une machine de propagande antisociale et antidémocratique, synonyme d'une régression sociale de grande ampleur, sur fond d'atomisation des relations sociales, de fragilisation accrue de la condition salariale, d'affaiblissement des contre-pouvoirs syndicaux et représentatifs dans l'entreprise...

# La lutte pour les droits des femmes

## une question d'actualité

Si les réformes de régression sociale engagées par le gouvernement Raffarin visent à une précarisation accrue des conditions de travail et d'existence de l'ensemble du salariat, il est utile de rappeler que parmi les catégories touchées, les femmes en seront les premières victimes. Quand on sait qu'en moyenne, à diplôme égal et à travail égal, les femmes gagnent 25% de moins que les hommes, que le chômage affecte majoritairement les femmes, que le travail à temps partiel est féminin à

81%, que les pensions de retraite des femmes sont en moyenne inférieures de 42% à celles des hommes, que seulement 39 % des femmes parviennent à valider une carrière complète sur la base de 37,5 annuités, il semble évident que les réformes adoptées au cours des derniers mois (réforme des retraites, suppression de l'ASS, radiation des chômeurs-chômeuses en fin de droit, remplacement du RMI par le RMA) ne peuvent qu'aggraver les conditions de vie des femmes. Il y a donc urgence à se battre, pour les droits des femmes en particulier, afin de gagner l'égalité, mais aussi pour les droits sociaux en général, afin que cette égalité ne se fasse pas au rabais.

**un enjeu de lutte, dans la société mais aussi au sein de nos propres organisations.**

C'est ce qu'ont rappelé les personnes présentes à l'intersyndicale femmes, qui a eu lieu les 11 et 12 mars, dans la foulée de la journée internationale des femmes comme chaque année depuis maintenant 7 ans. Cette intersyndicale qui a réuni un peu plus de 300 personnes, membres de la CGT, de la FSU et de Solidaires, constitue une expérience unitaire originale dans le paysage syndical français : lieu de formation sur les discriminations envers les femmes, elle se veut aussi constitutive d'une lutte collective pour les droits des femmes. Cette année, l'intersyndicale a abordé, sous l'angle des dis-

criminations liées au genre, le thème des politiques de l'emploi en Europe, celui des retraites, mais aussi la question de la place des femmes dans le syndicalisme. Sur ce dernier point, c'est globalement un constat de recul qui a été tiré. Nombre de participant-es ont noté que la participation des femmes au sein des structures syndicales était en régression, que les questions femmes étaient de plus en plus difficilement prises en compte et que, partant, il était compliqué d'assurer la

relève. De fait, il s'agit bien de constater que même dans les structures syndicales où un travail de fond a été entrepris, via notamment l'animation de commissions femmes, la place réellement accordée à celles-ci demeure minoritaire et que, de ce point de vue, on est resté ancré dans un schéma organisationnel passéiste, où l'égalité homme/femme est loin d'être gagnée, alors même qu'il y a un enjeu réel à porter la question du genre sur l'ensemble des terrains.

Au-delà de la seule place des femmes, c'est donc aussi la capacité des structures syndicales à faire émerger la question du genre dans les luttes sociales qui a été âprement discutée : aborder la question de l'oppression spécifique des femmes demeure un enjeu de lutte, dans la société mais aussi au sein de nos propres organisations.

## Justice 3 questions à Evelyne Sire - Marin, du Syndicat de la Magistrature

### 1) Quelle modification introduit la loi Perben II ?

C'est une modification de la loi sur la criminalité organisée. Elle permet à la police d'exercer des pouvoirs d'exception si on est considéré comme faisant partie d'une "bande organisée", concept totalement flou. La garde à vue peut durer quatre jours, les possibilités de procéder à des perquisitions dans les domiciles, à des écoutes téléphoniques sont étendues (sous le contrôle d'un magistrat "alibi"), la pose de micros et caméras dans les lieux privés, les recours à des indicateurs et leur rétribution sont légalisés. De plus, dans la plupart des cas les personnes soupçonnées d'avoir commis des délits ne seront plus jugés par des juges. Si elles acceptent des plaider coupable,

**"C'est une remise en cause de l'équité des procès"**

(leur accord sera recueilli après une garde à vue, c'est à dire lorsque la personne est dans une situation de faiblesse), c'est le procureur de la République qui les jugera et pourra les condamner jusqu'à un an d'emprisonnement ferme. Or le procureur dépend du pouvoir exécutif et est soumis hiérarchiquement aux ordres du Garde des Sceaux, il n'est donc pas indépendant. Actuellement, c'est le tribunal correctionnel (et non pas le procureur) qui prononce les peines, car il est nécessaire que la justice soit rendue par des magistrats "du siège", dont le statut, la nomination et la formation garantissent qu'ils sont indé-

pendants du pouvoir politique, comme l'a montré le procès Juppé. Avec cette réforme "criminalité organisée", le procès Juppé pourrait se tenir dans le bureau du procureur, sans journalistes, et la peine pourrait être négociée, car la procédure de "plaider coupable", créée par la loi peut être utilisée pour les délits pour lesquels une peine allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement est encourue. Or la peine encourue par Juppé pour prise illégale d'intérêt est de 5 ans ! Cette loi fait basculer notre système pénal de jugement vers un système où il n'y a plus de respect des principes de la convention européenne des droits de l'homme: la collégialité (3 juges), la

nécessité d'un tribunal indépendant et impartial, la présomption d'innocence. Pour résumer, c'est une remise en cause de l'équité des procès.

Avec l'idéologie sécuritaire, on fait croire que les criminels organisés visés par la loi font partie du "grand banditisme". En réalité, cette loi d'exception peut viser n'importe qui : trois personnes qui volent des pièces de monnaie dans un horodateur, en s'étant préalablement concertées, peuvent être considérées comme bande organisée ! Et faire quatre jours de garde à vue pour des délits "courants", y compris des mineurs de 16 à 18 ans ! Ce qui est terrible, c'est que c'est une

réforme qui apparaît comme purement technique, qui attire difficilement l'attention sur le danger qu'elle présente en termes de libertés individuelles, alors qu'elle aurait requis la mobilisation de l'ensemble des citoyens. La Ligue des Droits de l'Homme y a beaucoup travaillé, mais le résultat a été décevant.

### 2) Quel est l'état de la mobilisation dans le milieu professionnel ?

Depuis un an le Syndicat de la Magistrature tente de mobiliser la profession. La réaction générale est assez forte, surtout chez les avocats, depuis novembre dernier, et chez une partie des magistrats. Mais pour peser sur le pouvoir politique actuel, la mobilisation des professionnels n'a pas suffi à empêcher le vote de la loi...

### 3) Quelles sont les perspectives actuelles ?

La loi est applicable dans l'immédiat, sur le plan juridique. En pratique, elle bouleverse toute l'organisation actuelle du procès pénal devant les tribunaux correctionnels (qui jugent les 3/4 des infractions). Mais si le Garde des Sceaux décide qu'il veut que cette loi soit appliquée immédiatement en pratique, il lui suffira de renforcer les parquets en personnel. C'est un choix politique possible actuellement, car il renforcerait encore le contrôle du pouvoir politique sur le pouvoir judiciaire, ce qui correspond à



© Joël F. Volson

l'orientation de la politique gouvernementale en matière de justice.

Le Conseil constitutionnel n'a pas invalidé la loi, qui est pourtant contraire à la constitution, en ce qu'elle accorde à la police des moyens d'investigation disproportionnés par rapport à la gravité de certaines infractions concernées, et parce qu'elle porte atteinte à la séparation des pouvoirs, en per-

mettant à un procureur dépendant de l'exécutif de prononcer une décision judiciaire.

Le seul recours possible actuellement reste la Cour européenne. Mais pour y faire appel, il faut avoir, dans un cas individuel, épuisé tous les recours possibles en France (appel, cassation). Sinon, il reste la mobilisation citoyenne...

## Pour nous contacter

**ALTER** - (pilotes) : 01 45 60 08 09.

**SNABF** - Banque de France : 01 42 92 40 25.

**SNJ** - Journalistes : 01 42 36 84 23.

**SNMSAC** - Mécaniciens au sol de l'aviation civile : 01 48 53 62 50.

**SNUCCRF** - Concurrence, consommation, répression des fraudes : 01 43 56 13 30.

**SNUI** - Impôts : 01 44 64 64 44.

**Solidaires-Douanes** : 01 55 25 28 85

**SUD Aérien** : 01 41 75 20 85.

**SUD Anpe** : 01 42 38 32 88.

**SUD Cdc** : 01 58 50 30 44.

**SUD Centrale** (Minefi) : 02 31 45 74 99.

**SUD Chimie Pharmacie** : 02 35 87 39 25.

**SUD Collectivités territoriales** : 05 34 44 50 35.

**SUD Crédit Agricole** : 06 10 89 72 88.

**SUD Culture** : 01 40 15 82 68.

**SUD Education** : 01 42 43 90 09.

**SUD Energie** : 01 47 65 30 97.

**SUD Etudian** : 01 44 62 12 06.

**SUD Fnac** : 01 49 54 30 00 - poste 3430.

**SUD Fpa** : 06 75 79 65 58.

**SUD Justice** : 06 11 87 87 25.

**SUD Michelin** : 04 73 31 22 89.

**SUD Métallurgie** : 05 56 55 86 14.

**SUPPER (métallurgie)** : 01 34 59 77 73.

**SUD Protection Sociale** : 01 44 92 82 03.

**SUD Ptt** : 01 44 62 12 00.

**SUD Rail** : 01 42 43 35 75.

**SUD Recherche** : 06 82 04 74 38.

**SUD Rural**, ministère. de l'Agriculture : 05 61 02 15 31.

**SUD Santé-sociaux** : 01 40 33 85 00.

**SUD Sonacotra** : 01 40 61 44 01.

**SUD Travail**, ministère du Travail : 01 44 79 31 65

**SUD Vpc** : 03 20 69 67 84.

**SU au Trésor** : 01 43 56 31 41.

**SUI** (Industrie) : 02 48 24 01 79.

Expressions solidaires  
Journal édité par l'Union  
syndicale - G10 «Solidaires»  
Rédaction : 93 bis rue  
de Montreuil - 75011 Paris  
Tel : 01 58 39 30 20  
Fax : 01 43 67 62 14  
contact@solidaires.org  
Directrice de publication :  
Annick Coupé  
Commission paritaire et ISSN :  
1104505397  
Dépôt légal : à parution  
Imprimerie : Rotographie  
à Montreuil-sous-Bois (93)